

vison étrangère, cinq seulement se sont présentés.

Elles se sont vaillamment combattues et le jury a dû faire plusieurs tours de scrutin pour décider le prix.

Le premier prix consistant en une médaille d'or, un grand module, et une prime de 125 francs a été adjugé à La Renaissance de Jodoigne par 7 voix contre une.

Cette société a parfaitement chanté La Grande Route (de Gevaert) sous l'habile direction de son chef, M. Louis Soguet.

La Société Chorale de Monsieure, qui compte 60 exécutants, a obtenu le second prix consistant en une médaille de vermeil et une prime de 75 francs, par 4 voix, contre 3 et un bulletin blanc.

Le jury a parfaitement rendu sous la direction de leur chef, M. L. Fateroster, sur les Remparts (Saints).

A cause de son excellente interprétation, le jury a créé un troisième prix pour la Contraste-Société de Monsieure, qui compte 57 membres. Cette société a tenu d'un maître parfait les marches aux Arènes (de Laurent de Hild).

Quatre Sociétés s'étaient faites inscrire en deuxième division étrangère, dont seulement deux ont été présentes. L'Union chorale d'Ongrès 69 exécutants, dirigée par M. Albert Colinet, qui ont enlevé d'une façon charmante les Emigrants irlandais (Gevaert). Aussi a-t-elle obtenu le premier prix accordé.

Les Artisans réunis de Tournai, qui avaient obtenu le matin, le premier prix de lecture, ont obtenu le second prix à l'unanimité avec félicitations du jury. Sans l'habile direction de son chef, M. Henri Leschen, cette Société a parfaitement rendu les Mines de Giza (Saints).

Palais Rameau
3e division. — 1er section.
1er Prix: médaille de vermeil, grand module et prime de 150 fr. Boulogne-sur-mer.
2e Prix: médaille de vermeil et prime de 75 fr. Faches-Thamesnil.

3e section.
1er Prix: médaille de vermeil et prime de 100 francs. Bayay la Lyre Baviennaise.
2e Prix: médaille de vermeil et prime de 50 francs. Quilly, l'Union chorale.

Ancien Cercle du Nord
Troisième division française.
1er prix: Médaille de vermeil.
2e prix: Médaille de vermeil.
3e prix: Armentières. — l'Union Chorale.

CONCOURS INTERNATIONAL
1re Division (Prix unique)
Breges — (Les Chœurs de la Concorde).

Division supérieure
Prix — Tournai, les « Crisis-Sicks », dont l'exécution a été superbe, au dessus de tout éloge.

Le Prix leur a été décerné par 34 voix contre 3 données à Dunkerque.

Concours d'honneur
Prix unique — Laeken, l'Union et Fraternelité. (Pas de concurrent) par 28 voix sur 37.

NORD
LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 6 juin:

Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Marcère, l'article 13 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Filhon, Girard, Guillemin, Legrand, Pierre Legrand, Strépel, Trystram.

Ont voté contre: MM. Bernier, Clerier, Guillemin, Legrand, de Marcère, Masure, Strépel, Trystram.

Ont voté contre: M. Masure.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Jamshel sur le vinage.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Bernard, Brame, Debuchy, Desmonniers, Girard, Guillemin, Legrand, de Marcère, Outters, Plichon, Des Rotours, Strépel.

Ont voté contre: M. Masure.

La Chambre a adopté.

Dunkerque. Les voix continuent à bord des navires et la police est sur les dents. Le capitaine Crooksham, commandant le vapeur Blanche, de Londres, a été vu dans sa cabine d'une somme de 12 livres sterling (300 francs). L'auteur de ce vol est activement recherché.

La police a pu mettre la main sur la certaine collection de bijoux, les nommés Dehaire, 18 ans; Bonhour, 15 ans; Louis Dehaire, 50 ans; Versa, 60 ans, ont été arrêtés pour avoir dérobé à bord d'un navire en démolition, La Ville de Sète, des bijoux, du cuir, des fermetures, des boutons, une redoute, la femme Mortica, demeurant rue Saint-Jacques, est fortement compromise.

Le jeune Bernard, dont nous avons raconté l'accident à la Rature Kyd, a dû subir l'amputation de la main droite.

Le vapeur Foulon, venant du Sénégal, a abordé en entrant dans le goulet de Dunkerque et lui a dérobé le sabbat de ganche.

Un autre vapeur, Le Serain, en sortant du bassin de Freycinet, a abordé l'estacade Est et lui a fait des avaries sérieuses. Le vapeur n'a éprouvé aucun mal.

La soirée de mardi a été féconde en événements: nous avons d'abord à signaler la double réception faite à la société chorale les Enfants de Jean-Bart, de Dunkerque, vainqueurs du premier prix d'exécution et à la Fanfare de Rosendal, qui avait remporté le 2e prix de lecture aux concours internationaux de Lille.

Réception magnifique et des pins cordiales, pluie de couronnes et de bouquets, fous d'harmonie par les musiques communales et les sapeurs pompiers, foule énorme et des pins sym patiens, vivats, acclamations, feux de Bengale, fusées, etc. Rien n'a manqué à la fête si ce n'est que... la présence de nos édiles républicains qui à tort ou à raison, venaient dans les Enfants de Jean-Bart un délégué... conservateur! Dire qu'on s'est très-bien passé d'eux, cela va s'en dire.

A peine les sociétés étaient-elles entrées dans leurs cercles respectifs que, vers 11 heures 1/2, le claquon d'alarme et le tocsin appelaient au secours. Un incendie venait de se déclarer à St-Pol.

Fort heureusement, les dégâts ont été de peu d'importance et le feu éteint dès le commencement. Lorsque les secours sont arrivés. Une petite construction en planches, située près le chantier de bois Robert, à St-Pol a été dévorée par les flammes. Cette construction appartenait à M. Oudie, charpentier.

A une heure du matin, même sonnée, c'était le feu s'était allumé du côté opposé, c'était à Rosendal qu'était le lieu du sinistre. Les dégâts ont été plus importants, un atelier de menuiserie a été entièrement détruit. Les dégâts ne sont pas encore estimés. L'atelier appartenait à M. Galloa, entrepreneur.

Une double enquête est ouverte sur les causes de ces incendies.

On lit dans l'Autorité: Les pigeons-voyageurs possèdent, chacun le sait, une vitesse remarquable; en voici une nouvelle preuve: Un pigeon parti d'entre dans une corbeille conlée dimanche au train de 8 heures 40 du soir, et, par conséquent, arrivé à Paris à 4 heures du matin, a été lâché à 5 heures, c'est-à-dire après avoir eu une heure seulement de repos et est arrivé à Dunkerque à 8 heures 15, soit 4 heures 15 de voyage. Nous nous souvenons encore d'un cas de vitesse plus grand chez un pigeon voyageur. C'était en 1872, pendant une exposition universelle organisée au Palais de l'Industrie, il y eut des concours de pigeons-voyageurs; ces pigeons venaient de tous les points de la France et de l'étranger. Or, un d'eux appartenant à une société de Courtrai, si notre mémoire est fidèle, mit bien moins de temps que le pigeon d'aujourd'hui à regagner son logis, car, lâché à 11 heures du matin, on le recevait, au Palais de l'Industrie, à une heure, une dépêche annonçant son arrivée. Si l'on tient compte du temps nécessaire à la transmission de la dépêche, on voit que ce pigeon a franchi la distance de Paris à Courtrai en une heure et demi au plus, sinon moins.

BRUAI. — Le Conseil municipal de Bruai s'est réuni le 4 juin, sous la présidence de M. Houtcœur, démissionnaire, et M. Auguste Chevalier adjoint, en remplacement de M. Deltonbe.

HAUMONT. — Samedi, vers onze heures du matin, un train de voyageurs de la Providence se trouvait en train de conduire un cylindre de 15,000 kilos d'un tour à un autre, au lieu de passer sur une plaque de fonte, quand celle-ci se brisa et le chariot bascula; le nommé Liger fut tué sur le coup et le train s'arrêta.

M. Delanoy, médecin à Haumont, a déclaré que la victime ne survivrait probablement pas. On a transporté à l'hôpital de Marbeuge.

Ce malheureux est marié et père de deux enfants.

SOMAIN. — Le 1er juin, à 9 heures du soir, Joseph Vadicate, lampliste, allant allumer près du passage à niveau de la route d'Aniche à la station de Somain, a été tamponné, et a eu le bras droit coupé.

Il est mort environ une heure après.

PAS-DE-CALAIS
LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 6 juin:

Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Marcère, l'article 13 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Hamille, Lefebvre du Prieu, Levert, Ribot.

Ont voté contre: MM. Ansat, Bouilliez-Bridon, Desprez, Fautou, Florent-Lefebvre.

N'a pas pris part au vote: M. Graux.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Ansat, Bouilliez-Bridon, Desprez, Fautou, Florent-Lefebvre.

Ont voté contre: MM. Hamille, Lefebvre du Prieu, Levert, Ribot.

N'a pas pris part au vote: M. Graux.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Jamshel, sur le vinage.

Ont voté pour: MM. Ansat, Bouilliez-Bridon, Desprez, Fautou, Florent-Lefebvre, Hamille, Lefebvre du Prieu, Levert, Ribot.

N'a pas pris part au vote: M. Graux.

La Chambre a adopté.

Saint-Pierre-Les-Calaix. — Fol. — M. et Mme St. Jean ont vu leur jeune fils, venant d'être victime d'un vol. Ils avaient passé la journée de dimanche à la campagne avec leur enfant. Quelle ne fut pas leur surprise en rentrant de ne plus trouver leur domestique, à qui ils avaient confié la garde de la maison. On s'est tout de suite mis à la recherche de l'enfant, et on a retrouvé le cadavre de son domestique, dans un champ, à côté d'une haie. Les vêtements de l'enfant ont été retrouvés dans un tas de paille, à côté d'une haie. Les vêtements de l'enfant ont été retrouvés dans un tas de paille, à côté d'une haie.

CHÉRY. — La gendarmerie de Fruges vient d'opérer dans cette localité une très-importante capture.

Prévenus de l'arrivée d'une troupe nombreuse de contrebandiers, les gendarmes se sont postés sur leur passage, et se sont lancés à leur poursuite. Les fraudeurs, au nombre de neuf, vivement pressés, mirent pied à terre, abandonnant leurs montures, et se dispersèrent dans un petit bois, dissimulant de tous côtés leurs charges de tabac que les agents de l'autorité chargés de les retrouver, et qui furent arrêtés, mais ils ne purent arrêter aucun des contrebandiers.

AINSE
SAINT-QUENTIN. — On sait que des détournements ont été dernièrement découverts à la certitude municipale de cette ville. L'administration municipale ayant proposé, pour remplacer le titulaire, un candidat qui n'a pas été élu par l'administration supérieure, M. Mariolle-Pinguet, maire, et MM. Bénard, Bréanger et Le Galine, adjoints, ont adressé leur démission au préfet.

TUÉS PAR LA Foudre
Lundi, alors que la foudre grondait sur Douai avec fracas épouvantable, un homme, sur le pont de Guesnain, surpris par la pluie, cherchait à se mettre à l'abri derrière un moulin.

Ce malheureux n'était pas là de quelques secondes que, frappé par la foudre, il tomba à la face contre terre et fut tué net.

Inconnu à Guesnain, cet homme peut avoir environ 30 ans. Il était porteur d'un billet sur lequel on pouvait lire Joseph Hubert.

La foudre a également frappé un homme du nom de Devrez, qui se réfugiait lui aussi près d'un moulin non loin de Lewarde. Sa femme, qui était auprès de lui, est tombée étonnée.

À Fainin, un moulin a été presque brûlé par la foudre.

A Aniches, quelques arbres ont été brisés.

En résumé, le tonnerre a fait particulièrement des dégâts dans le canton sud. Des poteaux télégraphiques et téléphoniques, ainsi que plusieurs arbres, ont été abattus.

TRAVERSÉE DE LA MANCHE EN BALLON
Un groupe d'aéronautes ont découvert qu'à certaine époque de l'année et à une certaine altitude, existe un courant qui doit transporter infailliblement les aérostats de Cherbourg en Angleterre.

Toutefois, la traversée de la Manche ne peut se faire que sur ce point.

Ces renseignements, quelque abandonnés à leurs propres ressources, n'ayant pu obtenir la moindre subvention, sont décidés à faire l'expérience à leurs frais.

Un aérostat de construction de leur ballon, qui doit cuber 2,500 mètres de gaz, l'un d'eux, M. Elol, va tenter dans trois jours la traversée de la Manche en Angleterre.

M. Elol ne dispose que de moyens insuffisants. Aussi, si son compte n'est pas révisé à traverser le détroit, mais à prouver qu'on ne peut le faire.

partant de Boulogne, on attendait qu'il puisse prouver qu'on peut faire cette traversée en partant de Cherbourg.

M. Elol emporte deux centaines de sautoies, pour lui et son compagnon, ainsi qu'une bouée.

BRISAQUES
C'est samedi prochain que ce fameux braconnier doit comparaître devant le Tribunal correctionnel de Douai, sous l'inculpation de délit de chasse.

Nous ne savons pas encore quel sera son avocat, car jusqu'ici Brisaques ne paraît pas songer à se défendre.

DECLARATIONS DE MARIAGES DU 4 JUILLET. — ROSAÏE SERBEYNS, rue St-Ellisabeth, cour Degrick. — Clélie Dumortier, rue de Croix, cour Filpo. — François Breyens, rue de l'Époule, cour Vincent. — Isidore Vangeerdeale, rue des Longnes-Haies, cour Debuivre. — Claire Castelein, rue de l'Albatour, 16. — Edgard Williams, rue Vaucanson, 42. — Jeanne Létyar, boulevard de Strasbourg, 9. — Louise Vandermulder, chemin des Coutures. — Arthur Havaeu, rue des Longnes-Haies, cour Maillet, 1. — Hortense Noens, rue de la Perche, 10. — Siotha de Beldeur-Debouts, rue des Longnes-Haies, cour Corail, 2. — Léon Dambrin, rue des Parvenues, 70. — Henri Soliers, au Pile, grande cité, 33. — Théodore Norman, rue Massillon, 1. — Henri Lasseur, rue Watt, cour St-J.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 JUILLET. — Rosine Choquet, 2 ans, rue de Lannoy, 400. — Edmond Jacqz, 39 ans, marchand de cuirs, rue St-Pierre, 8. — Adolphe Duchateau, 16 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin, 1. — Louis Willet, 9 mois, rue du Tilleul, 45. — Valérie Grand, 54 ans, journalière, Nibel-Dieu. — Louis Vienne, 35 ans, tisserand, hôtel-Viel. — Jean Vandenhende, 6 mois, rue de Watrèloos, cour Loridan, 4.

MARIAGES DU 4. — Emile Triaille, brigadier au 15e Régiment d'Artillerie, en garnison à Lille, et Marie Beggia, bobineuse. — Ferdinand Varrault, peigneur et Zulma Rossa, peigneuse. — François Pontier, employé de commerce et Clotilde Bardon, couturière.

Etat-Civil de Tournai. — NAISSANCES du 3 juin. — Emeline Montagne, rue des Orphelins. — Rosaïe Valkenare, rue de la Poëlle. — Achille Delahere, rue Borgne. — Hélène Honoré, rue du Pouilly.

Du 4. — Flore Wagnon, aux Orions. — Florent Wagnon, aux Orions. — Marie Louage, rue Nollie. — Macaire Wagnon, au Blanc-Sauz. — Arthur Krienneck, rue des Poitrinaires. — Simeon Letermé, rue du Niot. — Charles Delval, rue Lerouge.

Décès du 3 juin. — Auguste Delbart, 3 mois, rue de Memm. — Jules Leclercq, 1 an, rue des Plats. — Pierre Faroucq, 69 ans 5 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge.

Du 4. — Henri Beconck, 20 ans 4 mois, port de Neuville. — Catherine Lestienne, 48 ans, sans profession, rue de l'Y. — Florimond Polité, 45 ans, domestique, rue de Lille.

MARIAGES DU 4 JUILLET. — Louis Copain, 25 ans, contre-maitre et Sidonie Holvoet, 21 ans, servante. — Pierre Lejeune, 45 ans, garçonne et Amélie Rivallan, 50 ans, sans profession.

Convois funèbres et Obits
Les amis et connaissances de la famille MOUR-LARD DEFONTAINE, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de convalescence, sont priés de se rendre à la messe funèbre, à 10 heures, à la messe funèbre DEFONTAINE, dédée à 11 heures le 5 juin 1883. A l'âge de 45 ans, sans profession, le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées en l'église Saint-Martin, à 8 heures, le 5 juin 1883, à 9 heures, à 10 heures, à 11 heures, à 12 heures, à 13 heures, à 14 heures, à 15 heures, à 16 heures, à 17 heures, à 18 heures, à 19 heures, à 20 heures, à 21 heures, à 22 heures, à 23 heures, à 24 heures, à 25 heures, à 26 heures, à 27 heures, à 28 heures, à 29 heures, à 30 heures, à 31 heures, à 32 heures, à 33 heures, à 34 heures, à 35 heures, à 36 heures, à 37 heures, à 38 heures, à 39 heures, à 40 heures, à 41 heures, à 42 heures, à 43 heures, à 44 heures, à 45 heures, à 46 heures, à 47 heures, à 48 heures, à 49 heures, à 50 heures, à 51 heures, à 52 heures, à 53 heures, à 54 heures, à 55 heures, à 56 heures, à 57 heures, à 58 heures, à 59 heures, à 60 heures, à 61 heures, à 62 heures, à 63 heures, à 64 heures, à 65 heures, à 66 heures, à 67 heures, à 68 heures, à 69 heures, à 70 heures, à 71 heures, à 72 heures, à 73 heures, à 74 heures, à 75 heures, à 76 heures, à 77 heures, à 78 heures, à 79 heures, à 80 heures, à 81 heures, à 82 heures, à 83 heures, à 84 heures, à 85 heures, à 86 heures, à 87 heures, à 88 heures, à 89 heures, à 90 heures, à 91 heures, à 92 heures, à 93 heures, à 94 heures, à 95 heures, à 96 heures, à 97 heures, à 98 heures, à 99 heures, à 100 heures, à 101 heures, à 102 heures, à 103 heures, à 104 heures, à 105 heures, à 106 heures, à 107 heures, à 108 heures, à 109 heures, à 110 heures, à 111 heures, à 112 heures, à 113 heures, à 114 heures, à 115 heures, à 116 heures, à 117 heures, à 118 heures, à 119 heures, à 120 heures, à 121 heures, à 122 heures, à 123 heures, à 124 heures, à 125 heures, à 126 heures, à 127 heures, à 128 heures, à 129 heures, à 130 heures, à 131 heures, à 132 heures, à 133 heures, à 134 heures, à 135 heures, à 136 heures, à 137 heures, à 138 heures, à 139 heures, à 140 heures, à 141 heures, à 142 heures, à 143 heures, à 144 heures, à 145 heures, à 146 heures, à 147 heures, à 148 heures, à 149 heures, à 150 heures, à 151 heures, à 152 heures, à 153 heures, à 154 heures, à 155 heures, à 156 heures, à 157 heures, à 158 heures, à 159 heures, à 160 heures, à 161 heures, à 162 heures, à 163 heures, à 164 heures, à 165 heures, à 166 heures, à 167 heures, à 168 heures, à 169 heures, à 170 heures, à 171 heures, à 172 heures, à 173 heures, à 174 heures, à 175 heures, à 176 heures, à 177 heures, à 178 heures, à 179 heures, à 180 heures, à 181 heures, à 182 heures, à 183 heures, à 184 heures, à 185 heures, à 186 heures, à 187 heures, à 188 heures, à 189 heures, à 190 heures, à 191 heures, à 192 heures, à 193 heures, à 194 heures, à 195 heures, à 196 heures, à 197 heures, à 198 heures, à 199 heures, à 200 heures, à 201 heures, à 202 heures, à 203 heures, à 204 heures, à 205 heures, à 206 heures, à 207 heures, à 208 heures, à 209 heures, à 210 heures, à 211 heures, à 212 heures, à 213 heures, à 214 heures, à 215 heures, à 216 heures, à 217 heures, à 218 heures, à 219 heures, à 220 heures, à 221 heures, à 222 heures, à 223 heures, à 224 heures, à 225 heures, à 226 heures, à 227 heures, à 228 heures, à 229 heures, à 230 heures, à 231 heures, à 232 heures, à 233 heures, à 234 heures, à 235 heures, à 236 heures, à 237 heures, à 238 heures, à 239 heures, à 240 heures, à 241 heures, à 242 heures, à 243 heures, à 244 heures, à 245 heures, à 246 heures, à 247 heures, à 248 heures, à 249 heures, à 250 heures, à 251 heures, à 252 heures, à 253 heures, à 254 heures, à 255 heures, à 256 heures, à 257 heures, à 258 heures, à 259 heures, à 260 heures, à 261 heures, à 262 heures, à 263 heures, à 264 heures, à 265 heures, à 266 heures, à 267 heures, à 268 heures, à 269 heures, à 270 heures, à 271 heures, à 272 heures, à 273 heures, à 274 heures, à 275 heures, à 276 heures, à 277 heures, à 278 heures, à 279 heures, à 280 heures, à 281 heures, à 282 heures, à 283 heures, à 284 heures, à 285 heures, à 286 heures, à 287 heures, à 288 heures, à 289 heures, à 290 heures, à 291 heures, à 292 heures, à 293 heures, à 294 heures, à 295 heures, à 296 heures, à 297 heures, à 298 heures, à 299 heures, à 300 heures, à 301 heures, à 302 heures, à 303 heures, à 304 heures, à 305 heures, à 306 heures, à 307 heures, à 308 heures, à 309 heures, à 310 heures, à 311 heures, à 312 heures, à 313 heures, à 314 heures, à 315 heures, à 316 heures, à 317 heures, à 318 heures, à 319 heures, à 320 heures, à 321 heures, à 322 heures, à 323 heures, à 324 heures, à 325 heures, à 326 heures, à 327 heures, à 328 heures, à 329 heures, à 330 heures, à 331 heures, à 332 heures, à 333 heures, à 334 heures, à 335 heures, à 336 heures, à 337 heures, à 338 heures, à 339 heures, à 340 heures, à 341 heures, à 342 heures, à 343 heures, à 344 heures, à 345 heures, à 346 heures, à 347 heures, à 348 heures, à 349 heures, à 350 heures, à 351 heures, à 352 heures, à 353 heures, à 354 heures, à 355 heures, à 356 heures, à 357 heures, à 358 heures, à 359 heures, à 360 heures, à 361 heures, à 362 heures, à 363 heures, à 364 heures, à 365 heures, à 366 heures, à 367 heures, à 368 heures, à 369 heures, à 370 heures, à 371 heures, à 372 heures, à 373 heures, à 374 heures, à 375 heures, à 376 heures, à 377 heures, à 378 heures, à 379 heures, à 380 heures, à 381 heures, à 382 heures, à 383 heures, à 384 heures, à 385 heures, à 386 heures, à 387 heures, à 388 heures, à 389 heures, à 390 heures, à 391 heures, à 392 heures, à 393 heures, à 394 heures, à 395 heures, à 396 heures, à 397 heures, à 398 heures, à 399 heures, à 400 heures, à 401 heures, à 402 heures, à 403 heures, à 404 heures, à 405 heures, à 406 heures, à 407 heures, à 408 heures, à 409 heures, à 410 heures, à 411 heures, à 412 heures, à 413 heures, à 414 heures, à 415 heures, à 416 heures, à 417 heures, à 418 heures, à 419 heures, à 420 heures, à 421 heures, à 422 heures, à 423 heures, à 424 heures, à 425 heures, à 426 heures, à 427 heures, à 428 heures, à 429 heures, à 430 heures, à 431 heures, à 432 heures, à 433 heures, à 434 heures, à 435 heures, à 436 heures, à 437 heures, à 438 heures, à 439 heures, à 440 heures, à 441 heures, à 442 heures, à 443 heures, à 444 heures, à 445 heures, à 446 heures, à 447 heures, à 448 heures, à 449 heures, à 450 heures, à 451 heures, à 452 heures, à 453 heures, à 454 heures, à 455 heures, à 456 heures, à 457 heures, à 458 heures, à 459 heures, à 460 heures, à 461 heures, à 462 heures, à 463 heures, à 464 heures, à 465 heures, à 466 heures, à 467 heures, à 468 heures, à 469 heures, à 470 heures, à 471 heures, à 472 heures, à 473 heures, à 474 heures, à 475 heures, à 476 heures, à 477 heures, à 478 heures, à 479 heures, à 480 heures, à 481 heures, à 482 heures, à 483 heures, à 484 heures, à 485 heures, à 486 heures, à 487 heures, à 488 heures, à 489 heures, à 490 heures, à 491 heures, à 492 heures, à 493 heures, à 494 heures, à 495 heures, à 496 heures, à 497 heures, à 498 heures, à 499 heures, à 500 heures, à 501 heures, à 502 heures, à 503 heures, à 504 heures, à 505 heures, à 506 heures, à 507 heures, à 508 heures, à 509 heures, à 510 heures, à 511 heures, à 512 heures, à 513 heures, à 514 heures, à 515 heures, à 516 heures, à 517 heures, à 518 heures, à 519 heures, à 520 heures, à 521 heures, à 522 heures, à 523 heures, à 524 heures, à 525 heures, à 526 heures, à 527 heures, à 528 heures, à 529 heures, à 530 heures, à 531 heures, à 532 heures, à 533 heures, à 534 heures, à 535 heures, à 536 heures, à 537 heures, à 538 heures, à 539 heures, à 540 heures, à 541 heures, à 542 heures, à 543 heures, à 544 heures, à 545 heures, à 546 heures, à 547 heures, à 548 heures, à 549 heures, à 550 heures, à 551 heures, à 552 heures, à 553 heures, à 554 heures, à 555 heures, à 556 heures, à 557 heures, à 558 heures, à 559 heures, à 560 heures, à 561 heures, à 562 heures, à 563 heures, à 564 heures, à 565 heures, à 566 heures, à 567 heures, à 568 heures, à 569 heures, à 570 heures, à 571 heures, à 572 heures, à 573 heures, à 574 heures, à 575 heures, à 576 heures, à 577 heures, à 578 heures, à 579 heures, à 580 heures, à 581 heures, à 582 heures, à 583 heures, à 584 heures, à 585 heures, à 586 heures, à 587 heures, à 588 heures, à 589 heures, à 590 heures, à 591 heures, à 592 heures, à 593 heures, à 594 heures, à 595 heures, à 596 heures, à 597 heures, à 598 heures, à 599 heures, à 600 heures, à 601 heures, à 602 heures, à 603 heures, à 604 heures, à 605 heures, à 606 heures, à 607 heures, à 608 heures, à 609 heures, à 610 heures, à 611 heures, à 612 heures, à 613 heures, à 614 heures, à 615 heures, à 616 heures, à 617 heures, à 618 heures, à 619 heures, à 620 heures, à 621 heures, à 622 heures, à 623 heures, à 624 heures, à 625 heures, à 626 heures, à 627 heures, à 628 heures, à 629 heures, à 630 heures, à 631 heures, à 632 heures, à 633 heures, à 634 heures, à 635 heures, à 636 heures, à 637 heures, à 638 heures, à 639 heures, à 640 heures, à 641 heures, à 642 heures, à 643 heures, à 644 heures, à 645 heures, à 646 heures, à 647 heures, à 648 heures, à 649 heures, à 650 heures, à 651 heures, à 652 heures, à 653 heures, à 654 heures, à 655 heures, à 656 heures, à 657 heures, à 658 heures, à 659 heures, à 660 heures, à 661 heures, à 662 heures, à 663 heures, à 664 heures, à 665 heures, à 666 heures, à 667 heures, à 668 heures, à 669 heures, à 670 heures, à 671 heures, à 672 heures, à 673 heures, à 674 heures, à 675 heures, à 676 heures, à 677 heures, à 678 heures, à 679 heures, à 680 heures, à 681 heures, à 682 heures, à 683 heures, à 684 heures, à 685 heures, à 686 heures, à 687 heures, à 688 heures, à 689 heures, à 690 heures, à 691 heures, à 692 heures, à 693 heures, à 694 heures, à 695 heures, à 696 heures, à 697 heures, à 698 heures, à 699 heures, à 700 heures, à 701 heures, à 702 heures, à 703 heures, à 704 heures, à 705 heures, à 706 heures, à 707 heures, à 708 heures, à 709 heures, à 710 heures, à 711 heures, à 71